

UN POSTE A POURVOIR A LA VILLE DE CHARLEROI !

OFFRE D'EMPLOI D'UN VÉTÉRINAIRE COMMUNAL (H/F) AU GRADE DE PREMIER ATTACHÉ SPÉCIFIQUE POUR LA DIVISION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – ECHELLE DE RÉMUNÉRATION A5SP.

Vous êtes titulaire d'un diplôme universitaire de type long ou assimilé en médecine vétérinaire.

Vous êtes inscrit aux tableaux de l'ordre des médecins vétérinaires.

Vous possédez un permis de conduire et un véhicule.

RÔLE

- Réalisation des missions (en ce compris la rédaction de rapports) de police sanitaire concernant les animaux ;
- Lutte contre les maladies des animaux, dans le but de promouvoir la santé publique ;
- Assumer l'expertise des viandes de boucherie et des commerces de détail (épiceries, poissonneries,...) ;
- Assumer la surveillance du marché animalier dominical en concordance avec le règlement communal sur les marchés publics de détail ;
- Réaliser la surveillance générale de la réglementation sur les denrées alimentaires ;
- Assurer la surveillance, la prévention et les soins nécessaires en vue d'obtenir un statut sanitaire optimal des animaux de la brigade canine et anti-drogue.

COMPÉTENCES REQUISES

Savoir :

- Maîtriser les dispositions légales et réglementaires dans les matières inhérentes à son secteur d'activité ;
- Avoir une connaissance générale du fonctionnement des services de la Ville, de la Province, de la Région et de l'État.

Savoir-faire :

- Disposer de capacités d'analyse, d'organisation efficace, de communication, de rédactions de rapports de synthèse.

Savoir-être :

- Etre capable de s'adapter à des situations d'urgence lors d'interventions ;
- Faire preuve de disponibilité, de recul et être capable de prise de position.

ACTIVITÉS PRINCIPALES AVEC LA DISPONIBILITÉ NÉCESSAIRE POUR L'EXERCICE DES MISSIONS :

- Assurer les mesures prophylactiques optimales et remédier aux déséquilibres physiologiques de l'animal au moyen de médicaments qui seront tenus à sa disposition après prescription et ce, dans le cadre de ses tâches de contrôle de l'état sanitaire des animaux des brigades canines et anti-drogue ;
- Conseiller aux maîtres chiens les interventions externes visant à éviter les états pathologiques et contrôler l'exécution de celles-ci ;
- Réaliser la veille de la législation en vigueur en collaboration avec les services de police ;
- Etablir la prescription de mesures spécifiques lors de la constatation de foyer de maladies animales ;
- Constater les infractions à la loi du 24 janvier 1977 relative à la protection de la santé des consommateurs en ce qui concerne les denrées alimentaires et les autres produits ;
- Réaliser les visites d'établissements de commerce de denrées alimentaires, hôtels, restaurants et établissement assimilés ;
- Se faire produire toutes écritures et tous documents commerciaux relatifs aux animaux et parties d'animaux, et tous documents imposés par la réglementation sur ces denrées ;
- Procéder au contrôle des transports et moyens de transports ;

- Réaliser les saisies d'animaux gâtés, corrompus ou nuisibles, en ce compris, l'assistance aux interventions de police en vue de la capture d'animaux dangereux, notamment en utilisant le matériel adéquat tel que, par exemple, un fusil hypodermique ;
- Participer aux réunions relatives au bien-être animal ;
- Contrôler auprès des associations désignées la campagne de stérilisation des chats errants ;
- Contrôler lors d'évènements ponctuels ou réguliers se déroulant sur le territoire communal que les conditions, notamment de détention d'animaux, respectent les règles de bien-être animal (expositions canines, félines, NAC, ornithologiques,...) ;

À TITRE INDICATIF

- **Contrat** à durée indéterminée ;
- **Horaire** ½ temps (soit 19h/semaine) selon une organisation à convenir avec le Directeur général. Certaines missions seront à réaliser en dehors des heures de bureau conventionnelles.
- **Application de l'échelle barémique** au coefficient actuel de liquidation, soit un salaire mensuel brut indexé de 4.066,94 euros en début de carrière et de 5.592,06 euros en fin de carrière pour un temps plein (38h/semaine) ;
- **Toute candidature qui ne serait accompagnée des documents requis ou qui parviendrait d'une autre manière que celle prévue ne sera pas prise en considération ;**
- Votre dossier de candidature doit être constitué :
 - d'une lettre de motivation,
 - d'un curriculum vitae,
 - d'une copie de la carte d'identité (recto/verso) ou d'une copie du passeport ou d'une copie du titre de séjour,
 - d'une copie du permis de conduire
 - d'un extrait du casier judiciaire (pour une activité ne relevant pas de l'éducation) daté de moins de 3 mois,
 - d'un extrait d'acte de naissance,
 - d'une copie du diplôme et
 - d'une copie de la preuve d'inscription aux tableaux de l'ordre des médecins vétérinaires devant être envoyé à l'adresse mail suivante : sgc.grh.recrut@charleroi.be pour le 20/09/2016 au plus tard ;
- Il est impératif de **mentionner** en objet la référence : **OFF/2016/026** ;
- Une **épreuve de sélection**, sous la forme d'une épreuve écrite orientée métier et d'un entretien oral permettant de vérifier les compétences attendues et la motivation des candidats sera organisée.

Parution du 22/08/2016 au 20/09/2016